

Démarche	: Appel à projets 2023 - "Déploiement du dispositif Argent de poche pendant les vacances scolaires en Guadeloupe"
Organisme	: Secrétariat général adjoint - Service Politique de la Ville

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La présente démarche vise à accompagner le déploiement du dispositif "Argent de poche" pendant les vacances scolaires en Guadeloupe. Elle s'inscrit dans l'opération « Ville Vie Vacances » relevant de la politique de la ville. Le dispositif « Argent de poche » permet à des jeunes âgés de 14 à 26 ans habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'effectuer des petits chantiers de proximité ou stages éducatifs de 3h pendant les vacances scolaires en échange d'une indemnité de 15 € par mission. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur qui les encadre pendant tout le temps de leur activité. Ils bénéficient ainsi d'une première expérience professionnelle, tout en s'investissant dans la vie locale et en gagnant un peu d'argent de poche afin de financer leurs loisirs et leurs projets.

Informations générales

Nom et prénom de la personne chargée de la présente demande de subvention

Fonction

Téléphone

Mail

Informations sur le projet

Intitulé du projet

Objectifs pédagogiques du chantier éducatif

Appel à projets 2023 - "Déploiement du dispositif Argent de poche pendant les vacances scolaires

L'a nature du projet pédagogique doit être détaillée (intentions de l'organisateur, savoir faire ou savoir être visés, intérêt pour les jeunes...).

Les missions doivent permettre aux jeunes de bénéficier d'une découverte du monde professionnel. En outre, elles doivent présenter une utilité sociale et contribuer à l'amélioration du cadre de vie en donnant aux jeunes l'occasion de participer à la vie de leur quartier ou de leur commune. Elles ne doivent pas entrer en concurrence avec les activités du secteur marchand et n'exigent pas de technicité particulière.

Intérêt du projet pour le territoire

Description précise de l'activité

Préciser la nature des missions proposées.

Les jeunes sont-ils à l'initiative de certaines missions ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui lesquelles ?

Date de début de l'action

Date de fin de l'action

Nombre total de demi-journées réalisées pour le chantier

Pour rappel, les chantiers sont réalisés pendant les vacances scolaires et limités à 20 jours maximum (consécutifs ou non) pendant les grandes vacances ou 10 jours pour les petites vacances scolaires.

Public cible

Nombre total de bénéficiaires

Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Nombre de filles âgées de 14 à 26 ans

Nombre de garçons âgés de 14 à 26 ans

Lieu de résidence des jeunes des quartiers prioritaires

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Appel à projets 2023 - "Déploiement du dispositif Argent de poche pendant les vacances scolaires

- Vieux Bourg - Les Lauriers (Les Abymes)
- Grand Camp (Les Abymes)
- Cour Charneau-Raizet, Raizet (Les Abymes)
- Bourg - Saint Robert - Cadet - Bois Raimbault- Jean Jaurès (Baillif)
- Bologne-Rivière des Pères - Calebassier - Pintade - Chevalier Saint Georges – Mallian (Basse-Terre)
- Le Bourg (Capesterre-Belle-Eau)
- Sarlassone Petit Pérou (Capesterre-Belle-Eau)
- Bananier - Haute Plaine (Capesterre-Belle-Eau)
- Champ Grille 2 (Le Moule)
- Le Bourg (Le Moule)
- Mortenol (Pointe-à-Pitre)
- Chemin Neuf Carenage Darboussier (Pointe-à-Pitre) ;
- Le Bourg (Sainte-Rose)
- La Boucan (Sainte-Rose)

Mise en œuvre du chantier éducatif

Lieu de réalisation du chantier éducatif

Encadrement technique et pédagogique prévu

Préciser le nombre et la fonction des encadrants

Les organisateurs de chantiers s'engagent à déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement du chantier.

Conditions de mise en œuvre prévues (dont conditions de sécurité)

Quelles sont les démarches entreprises ou envisagées pour communiquer auprès des jeunes et les mobiliser (notamment le public féminin en vue de favoriser la mixité) ? :

Quelles sont les démarches entreprises ou envisagées pour sensibiliser les parents à la participation de leur(s) enfant(s) et / ou pour les impliquer dans l'action ?

Evaluation de l'action

Valorisation de l'action des jeunes à l'issue du chantier

Appel à projets 2023 - "Déploiement du dispositif Argent de poche pendant les vacances scolaires (ex : reportage écrit, reportage photo, reportage vidéo, séance de restitution avec les jeunes, la famille, les habitants, les partenaires, etc.)

Indicateurs proposés dans le cadre de l'évaluation au regard des objectifs mentionnés précédemment

Budget prévisionnel de l'action

Montant des gratifications :

Rappel : L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 euros par jour (3h) et par jeune. En outre, elle ne peut au global excéder la franchise de cotisations et contributions sociales prévue pour les sommes versées aux stagiaires au cours d'un mois, dans les conditions fixées par l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale. Il n'est pas tenu compte des avantages en nature frais de repas fixés dans les conditions prévues par l'arrêté du 10 décembre 2002 ;

Préciser la nature et le montant des avantages en nature :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le budget prévisionnel de l'action (modèle disponible ci-dessous)

Attestation sur l'honneur

Nom et prénom du déclarant

Qualité du déclarant

Pour les associations : si le déclarant n'est pas le responsable légal, merci de joindre ci-dessous la délégation de pouvoir.

En cochant cette case, le représentant légal de la structure atteste sur l'honneur, conformément à l'article L. 113-13 du code des relations entre le public et l'administration,

- que les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics sont exactes et sincères et s'engage à rembourser les sommes indûment perçues en cas de non-respect de ces déclarations.
- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire au nom de la structure demandeuse

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Appel à projets 2023 - "Déploiement du dispositif Argent de poche pendant les vacances scolaires (pour les associations uniquement)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan comptable et compte de résultat du dernier exercice clôturé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget prévisionnel de fonctionnement de la structure pour l'année en cours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Eléments supplémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance des co-financeurs

MODELE DE DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Vous trouverez ci-dessous en téléchargement un modèle de dossier adaptable à votre convenance.